

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 21 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, M. GRENIER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, C. TOWNSEND, A. NEUSSER, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYK

Procurations: A. NEUSSER à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire, E. RABOT, adjointe administrative

12. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Pour les services enfance / jeunesse

Compte tenu de l'augmentation des effectifs d'enfants fréquentant la cantine, et afin de renforcer le service enfance sur le temps méridien il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 8 heures hebdomadaires qui pourra intervenir sur les écoles, sur le temps méridien, selon les nécessités de service.

Les deux responsables périscolaires des écoles des bois et arc-en-ciel sont en poste. Il convient donc de supprimer les postes créés pour les besoins spécifiques du recrutement, soit :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'animateur principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'animateur principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'animateur à temps complet

Pour les services techniques :

La commune a intégré dans son patrimoine, au 1^{er} janvier 2024, la gendarmerie, c'est-à-dire la caserne et les 27 logements afférents, et va accueillir en septembre le gymnase. Elle est propriétaire de plusieurs appartements, des salles communales, de la mairie, du CTM, et doit assurer de surcroît l'entretien de l'EVS la courte échelle. Maintenir le patrimoine en bon état est une priorité et une garantie de bonne gestion. Pour ce faire, il convient de renforcer l'équipe des agents chargés de la gestion des bâtiments communaux.

Il est proposé au conseil municipal de créer tous les postes du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet, et ce à compter du 1^{er} mai 2024.

Il est proposé d'ouvrir les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

La directrice des services techniques a été nommée sur le grade d'ingénieur territorial principal au 1^{er} janvier 2024 par avancement de grade. Il convient donc de supprimer le poste d'ingénieur territorial au 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet, 8 heures hebdomadaires, à partir du 22 mars 2024.
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique, à temps complet, à partir du 1^{er} mai 2024.
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à partir du 1^{er} mai 2024.
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à partir du 1^{er} mai 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'ingénieur territorial à temps complet au 1^{er} avril 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} avril 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} avril 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} avril 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} avril 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'animateur à temps complet au 1^{er} avril 2024.
- **DIT** que la dépense est prévue au BP 2024, Chapitre 012

Fait à Ornex, le 25 mars 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024
Affiché le : 28 mars 2024

Willy DELAVENNE
2^{ème} adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.